

Le label international, Pavillon Bleu, en faveur du tourisme durable remet tous les ans le label aux plages et aux ports qui mettent en œuvre une politique touristique respectueuse de l'environnement et de l'humain. Cette année, en France, 384 plages, 100 ports de plaisance et 1 bateau, ont mis en œuvre différentes actions pour arborer le drapeau bleu du label tout au long de la saison 2026. Les résultats rendus ce 18 mai, récompensent en Normandie 19 plages et 9 ports, dont certains dans la Manche.

L'ensemble des sites reconnus s'engagent dans un tourisme durable, avec un panel d'actions visant à sensibiliser les visiteurs et les professionnels du territoire à l'environnement. L'importance de l'accessibilité pour tous sur les plages, est aussi essentielle pour bénéficier de ce label. Ainsi les candidats du label Pavillon Bleu doivent répondre à certains critères articulés autour de grandes thématiques, comme l'eau et l'assainissement, l'ensemble des plages bénéficient d'eaux de baignades classées comme " Excellente ", par l'agence régionale de santé.

Les ports et plages doivent aussi s'engager dans la biodiversité, la gestion des déchets, l'accessibilité à l'éducation, la sensibilisation au développement durable ou encore même à l'information des usagers.

### **Dix plages et deux ports dans la Manche**

Pour cette édition 2026, ce sont dix plages et deux ports de la Manche qui obtiennent le label Pavillon Bleu. Les plages sélectionnées sont les mêmes que les années précédentes. Trois plages du Cotentin pourront brandir le drapeau bleu du label, les sept autres plages sont localisées dans le sud.

Au-delà de bénéficier de la notoriété, ce label permet de pérenniser l'engagement des communes. " Ce label est essentiel pour la fréquentation touristique. Il nous pousse à réaliser des actions et améliorer nos pratiques ", notifie David Legouet, Maire de Barneville-Carteret, qui a deux plages dans ce palmarès.

Mais certains ports de la Manche ont choisi de ne pas renouveler leurs candidatures cette année. Seuls deux ports du Cotentin, le port de Chantereyne à Cherbourg et le port de Diélette, sont labellisés Pavillon Bleu cette année, contre cinq l'année dernière.

Si les ports de Saint-Vaast-la-Hougue, de Barneville-Carteret et Carentan-le-Marais, auparavant titulaire de ce label n'ont pas bénéficié de celui-ci, ce n'est pas par manque d'engagement autour de la biodiversité ou faute d'actions menés, mais un choix des gestionnaires de port de plaisance.

Cette année La SPL des ports de la Manche, gestionnaire de certains ports manchois a choisi de ne pas déposer de candidature pour certains ports. Ainsi seuls ceux de Chantereyne et de Diélette se sont présentés. Si habituellement les ports de Barneville-Carteret et de Saint-Vaast-la-Hougue sont labellisés Pavillon Bleu cette année, la SPL a choisi de candidater à un autre label.

" La SPL a préféré candidater au label Ports Propres, qui est plus exigeant et qui apporte plus de notoriété. Nous ne sommes pas sans label, mais on a compensé par un label plus fort ". David Legouet, Maire de Barneville-Carteret

La démarche est similaire pour le port de Carentan, " nous n'avons pas candidaté, ce label ne correspond plus à notre référentiel. Avec les années il a trop évolué vers la biodiversité, ce qui n'est pas adapté pour les ports de plaisance ", témoigne Xavier Grawitz, vice-président de la communauté de communes de la baie du Cotentin, en charge du port de plaisance.



*Vue du port de Saint-Vaast-la-Hougue. La SPL a préféré candidater au label Ports Propres cette année. © Manche Drone Production*